



Aix en Provence

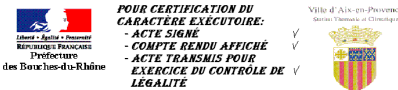
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-339

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51887-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DONATINI Gilles

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Enfance et Jeunesse, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite soutenir des structures œuvrant dans le champ de la Jeunesse ainsi que les Accueils de Loisirs agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Je vous propose donc aujourd'hui l'attribution des subventions suivantes :

1 / Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) :

Subvention exceptionnelle : 2 000 €

Le Point Accueil Écoute Jeunes est une structure de proximité gérée et initiée par le service de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Montperrin en relation avec différents partenaires institutionnels et associatifs dont les directions de la ville d'Aix « Santé publique » et « Jeunesse et Vie Etudiante ». Elle a vocation à développer une approche attentive à l'ensemble des conduites à risque autour d'un jeune public défini. L'accueil de ce public se situe au sein de l'Espace Jeunesse.

A l'occasion de la Fête de la Musique en juin dernier, cette structure a participé activement à l'animation du stand de prévention installé au bas du Cours Mirabeau. L'aide complémentaire de 2 000 € (deux mille euros) permet de soutenir cette action.

2 / Association de Coordination pour Promouvoir Compétences et Volontariat (CPCV Sud Est)

Aide au fonctionnement : 28 900 € (vingt huit mille neuf cents euros)

Suite aux nombreuses demandes exprimées par les familles, le CPCV Sud Est, déjà gestionnaire des ALSH des Floralies et d'Henri Wallon sur la Commune d'Aix-en-Provence, a développé et présenté un projet d'accueil de loisirs complémentaire en direction de 30 à 40 enfants de 3 à 6 ans, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 au sein du groupe scolaire Colline du Serre sur le secteur des Milles.

Afin d'améliorer la qualité de vie des familles, de satisfaire leurs attentes et de renforcer la cohésion sociale, il est donc proposé de répondre favorablement à la mise en place de ce projet et d'adopter un avenant à la convention d'Objectifs du CPCV Sud Est jusqu'au 31 décembre 2014, sachant que ce gestionnaire applique une tarification adaptée aux revenus des familles - dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Une évaluation sera conduite durant cette période afin de déterminer les bases d'un futur appel à projet concernant ce secteur, pour la désignation du futur gestionnaire du centre aéré, à compter du 1er janvier 2015.

3 / Centre Social Aix Nord

Aide au fonctionnement : 25 000 €

Le Centre Social Aix Nord développe un nombre d'activités important sur son secteur dont des accueils de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes. Ce Centre social applique le dispositif « LEA », mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales et destinés aux familles en difficultés.

Cette subvention complémentaire permet la poursuite et le développement d'activités en direction de ces publics.

4 / Association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs (Planet'jeunes)

Subvention d'équipement : 3000 €

L'association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs qui propose des activités en direction des enfants et des jeunes sur le secteur de Luynes gère également un Accueil de Loisirs.

Des travaux d'agrandissement ont été effectués par la ville, ce qui permet à l'association d'augmenter sa capacité d'accueil dès la rentrée scolaire.

L'objet de la subvention est de permettre une aide à l'équipement de ces locaux.

Les actions développées par le CPCV Sud Est et le Centre social Aix Nord faisant l'objet des financements complémentaires seront susceptibles d'être cofinancées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône après la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec un caractère rétroactif au 1er janvier 2014.

Ces subventions ont reçu un avis favorable en date du 8 septembre 2014.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre les actions en direction des publics concernés, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-joint,

- **DIRE** que l'attribution de ces subventions, détaillée dans le tableau ci-joint, sera effectuée sur les lignes budgétaires suivantes qui présentent les disponibilités suffisantes,

92422 6574 1864 pour un montant de 53 900 €

92422 6748 1703 pour un montant de 2 000 €

90422 20421 1703 pour un montant de 3 000 €

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs à signer les avenants correspondants.

DL.2014-339 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE ET DES ACCUEILS DE
LOISIRS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Direction Jeunesse et Vie Etudiante		CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014 TABLEAU D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SECTEURS JEUNESSE ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT					
Numéro de Tiers	Association	Subventions versées en 2013 dont exceptionnelles (hors séjours)	Subventions déjà versées en 2014 (hors séjours)	Proposition de subventions	Imputation Budgétaire	Avenant	Observations
64849	ALSH Aix Nord	35 000 €	40 215 €	25 000 €	92422 6574 1864	Avenant n°3	Subvention complémentaire pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs
	Aix Nord Accueil Jeunes	6 000 €	6 000 €				
	<i>Sous-total AIX NORD</i>	41 000 €	46 215 €				
62461	C.P.C.V. Sud Est A.L.SH Les Floralties	139 800 €	139 800 €		92422 6574 1864	Avenant n°5	Subvention pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs accueillant les enfants de 3 à 6 ans sur les Milles (école Colline du Serre)
	C.P.C.V. Sud Est A.L.SH Henri Wallon	60 200 €	62 000 €				
	C.P.C.V. Sud Est A.L.SH Les Milles			28 900 €			
	<i>Sous-total CPCV</i>	200 000 €	201 800 €	28 900 €			
TOTAL		241 000 €	248 015 €	53 900 €			

Numéro de Tiers	Association	Subventions versées en 2013	Proposition de subvention	Imputation Budgétaire	Avenant	Observations
45252	Point Accueil Écoute Jeunes CHS Montperrin (PAEJ)	0 €	Subvention exceptionnelle 2000 €	92422 6748 1703	Avenant N°1 Convention CM 2014.239	Subvention exceptionnelle destinée à soutenir l'action du PAEJ lors de la Fête de la musique 2014. Tenue d'un stand d'information et de prévention au bas du cours Mirabeau

Numéro de Tiers	Association	Subventions versées en 2013	Proposition de subvention	Imputation Budgétaire	Avenant	Observations
61462	Association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs Planet jeunes	Fonctionnement 28 000 €	Subvention d'équipement 3000 €	90422 20421 1703	Avenant N°3 Convention CM 2013 .798	Subvention destinée à l'aide à l'équipement des locaux occupés par l'Association ; ces locaux ayant fait l'objet de travaux d'agrandissement permettant un accroissement de la capacité d'accueil de l'ALSH,



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

**POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES
CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ADOPTÉE PAR DELIBERATION N°2014.239
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI Maire en exercice ou par l'Adjoint délégué Petite enfance, Jeunesse.

agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme "la Commune" d'une part,

et,

Le « **POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES - CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN** » dont le siège social est sis : 109 Avenue du Petit Barthélémy 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

N° Siret : 261 300 115 000 19

ci-après désigné « PAEJ », représenté par son Directeur, Monsieur RIO, dûment habilité d'autre part,

PREAMBULE

Le PAEJ est un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il permet un accueil généraliste de jeunes et de leurs référents (parents, professionnels) sur toutes les difficultés de la vie.

Situé dans les locaux de l'Espace Jeunesse de la Ville d'Aix-en-Provence, le PAEJ est géré par le secteur I08 de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Montperrin, et possède une organisation et un budget indépendants. Ses missions sont de lutter contre le mal-être et le risque de suicide chez les jeunes (collégiens, lycéens, jeunes majeurs isolés...), de prendre en charge les troubles psychologiques non-psychiatriques, de prévenir le risque d'addictions, et d'oeuvrer pour la promotion globale de la santé.

Le PAEJ travaille en lien avec les établissements scolaires du secondaire de la ville d'Aix-en-Provence, avec la Mission Locale du Pays d'Aix, les organismes d'insertion des jeunes, les Centres de Formation des Apprentis, les Centres Sociaux etc..

Article 1

L' Article IV de la Convention d'Objectifs N°2014.239 , Moyens accordés par la Commune paragraphe 1, intitulé “subventions” est complété de la manière suivante :

-Pour l'exercice 2014, il est attribué au PAEJ une subvention exceptionnelle pour sa participation au stand de la Fête de la Musique en juin 2014, d'un montant de 2000 € (deux mille euros) sur la ligne budgétaire 92422 6748 1703, des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante.

Le montant total attribué par la ville d'Aix-en-Provence au PAEJ s'élèvera à 25 000 € pour 2014.

Article 2

Le versement sera effectué en une seule fois après notification du présent avenant.

Article 3

Le présent avenant prendra effet à partir de sa notification.

Article 4

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs N° 2014 239 du 21 juillet 2014 établie entre la Commune et le PAEJ demeurent inchangées.

A Aix-en-Provence, le :

Pour la Commune ;

Le Maire ou
L'Adjoint Délégué Jeunesse , Petite enfance,

Pour le Point d'Accueil et d'Ecoute
Jeunes
Le Centre Hospitalier Montperrin
Le Directeur,

**AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
(DCM 2013.62 - Conseil Municipal du 28 janvier 2013)**

entre

LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

et

**COORDINATION POUR PROMOUVOIR
COMPETENCES ET VOLONTARIAT**

(appelé CPCV Sud-Est)

2014

Il est établi un avenant n°5 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

représentée par :

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Education et Accueils de Loisirs, agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil Municipal du....., ci-après désignée « la Commune »,

d'une part

et

L'Association «CPCV Sud-Est» dont le siège social est sis la Nouvelle Pinette, bâtiment E76, chemin de Beauregard à Aix-en-Provence, N° Siret : 321 932 048 00028, représentée par son Président en exercice qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée « l'Association »,

d'autre part.

PREAMBULE

Suite aux nombreuses demandes exprimés par les familles, le CPCV Sud Est, déjà gestionnaire des ALSH des Floralties et d'Henri Wallon sur la Commune d'Aix en Provence, a développé et présenté un projet d'accueil de loisirs complémentaire en direction des enfants de 3 à 6 ans, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 au sein du groupe scolaire Colline du Serre sur le secteur des Milles. Afin d'améliorer la qualité de vie des familles, de satisfaire leurs attentes et de renforcer la cohésion sociale, la ville accepte de répondre favorablement à la mise en place de ce projet et d'adopter un avenant à la convention d'Objectifs du CPCV sud Est.

ARTICLE I :

Est rajouté à l'article II "Missions et objectifs de l'Association" le paragraphe suivant :

Le CPCV Sud Est développe un projet d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour 30 à 40 enfants de 3 à 6 ans au sein du groupe scolaire Colline du Serre, les mercredis après-midis et vacances scolaires.

ARTICLE II :

Sont rajoutés, à l'article III de la Convention d'Objectifs intitulé "Subventions accordées par la commune" les paragraphes suivants:

- 'Détermination des montants' :

L'aide financière complémentaire de la Ville d'Aix-en-Provence pour 2014 concernant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Colline du Serre, s'élève à 28 900 € (vingt huit mille neuf cents euros)

- 'Modalités de versement' :

L'aide de la Commune sera créditée suivant les procédures en vigueur, en une seule fois, au cours du quatrième trimestre 2014.

ARTICLE III

Le présent avenant est conclu pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2014.

ARTICLE III :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Le Maire
Ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance,
Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs

Pour l'Association
Le Président

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
(DCM 2013.798 - Conseil Municipal du 17 décembre 2013)**

entre

LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

et

L'ASSOCIATION JEUNESSE LUYSOISE SPORTS ET LOISIRS

2014

Il est établi un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

représentée par :

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Education et Accueils de Loisirs, agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil Municipal du....., ci-après désignée « la Commune »,

d'une part

et

«L'Association Jeunesse Luysoise Sports et Loisirs» dont le siège social est sis 60, route Nationale à Luynes, N° Siret : 481 769 446 00016, représentée par son Président en exercice qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée « l'Association »,

d'autre part.

PREAMBULE

La Commune a adopté lors par délibération N°2013.798 du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 une Convention d'Objectifs avec l'Association.

Suite à l'agrandissement des locaux occupés par l'association permettant un développement de ses activités, la ville d'Aix-en-Provence octroie à l'association une subvention d'équipement destiné à compléter le matériel d'animation et de gestion existant.

ARTICLE I :

Sont rajoutés à l'article III de la Convention d'Objectifs :

"Subventions accordées par la commune"

La ville d'Aix-en-Provence octroie à l'association, suite à sa demande, une subvention d'équipement d'un montant de 3000 € (trois mille euros) pour l'exercice 2014.

- 'Modalités de versement' :

L'aide de la Commune sera créditée suivant les procédures en vigueur, en une seule fois, au cours du quatrième trimestre 2014.

ARTICLE II :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Le Maire
Ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance,
Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs

Pour l'Association
Le Président

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
(DCM 2013.798 - Conseil Municipal du 17 décembre 2013)**

entre

LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

et

LE CENTRE SOCIOCULTUREL AIX NORD

2014

Il est établi un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

représentée par :

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, Jeunesse, Education et Accueils de Loisirs, agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil Municipal du....., ci-après désignée « la Commune »,

d'une part

et

L'Association «Centre SocioCultuel AIX NORD» dont le siège social est sis 20, rue Albert Lebrun à Aix-en-Provence, numéro SIRET 493 481 022 00025, représentée par son Président en exercice qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée « l'Association »,

d'autre part.

PREAMBULE

La Commune a adopté lors du Conseil Municipal du 21 Juillet 2014 l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs conclue avec l'Association.

Il est aujourd'hui attribué à l'Association pour le fonctionnement de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement une subvention de fonctionnement complémentaire.

ARTICLE I :

Sont rajoutés, à l'article III de la Convention d'Objectifs intitulé "Subventions accordées par la commune" les paragraphes suivants:

– 'Détermination des montants' :

Une aide financière complémentaire de **25 000 euros** (vingt cinq mille euros) est accordée par la Ville d'Aix-en-Provence à l'association concernant l'exercice 2014 pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

- 'Modalités de versement' :

L'aide de la Commune sera créditée suivant les procédures en vigueur, en une seule fois, au cours du quatrième trimestre 2014.

ARTICLE II :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Le Maire
Ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance,
Jeunesse, Éducation et Accueils de Loisirs

Pour l'Association
Le Président